Étant donné le caractère migratoire de la faune qui s'y trouve et son importance pour les résidents du Nord canadien et de l'Alaska, ainsi que la richesse faunique de ces territoires, le Canada estime qu'il serait approprié de jumeler les territoires protégés des deux côtés de la frontière.

A second second

Des copies de l'exposé de la position canadienne peuvent être obtenues en communiquant avec la direction des relations transfrontières avec les Etats-Unis, ministère des Affaires extérieures, (613) 990-6914.